

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2023-05-07-09

Délégués titulaires :

Nombre : 82

Présents : 40

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 4

Absents représentés : 5

Nombre de votants : 49

Date de convocation :

Le jeudi 29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du jeudi vingt-neuf juin 2023, s'est réuni à la Maison des Associations, commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Caroline MAILLARD, Anne-Sophie GUERIN, Michel DANNEQUIN, Lionel BOUILLETTE, Charles QUERNE, Huguette LE COZ, Thibault FLINÉ, Carole GUERNALEC, Fanny MALVEZIN, Laurence SAMMUT, Jean-Luc LAMBERT, Michel CALMY, Thomas GROLLEAU, Philippe MACAIGNE, Nadège COSCO, Jean HELIE, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Maurice DECAT, Martial QUINTON, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, Jean-Claude CABRAL, Christophe MERLE, Marie-France OTTO-BRUC, Didier KERIGER, Daniel DIDON, Sylvie MONCHECOURT, Jean-Yves CORBEL, Patrick SEPTIERS, Gael TANGUY, Laure DUMAS-PRIMBAULT, Anne-GRAU, Fabrice ETTORI, Cyril DRONET, Pascale LELOT-BERDIER, Lionel LOEILLOT, Nelly HALLEUR, Jean-Claude POILPREZ, Clément ROCU, Emmanuel CENDRIER, Eric DESHAYES, Xavier HENRY, Frédéric LALAURIE.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MONCHECOURT

OBJET : Création d'un emploi permanent à temps complet de Responsable Finances - Ressources Humaines

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent de Responsable Finances - Ressources Humaines à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2023,
- Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs, au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
 - Accompagner la direction en matière de stratégie financière pour optimiser le financement du syndicat (redevance, étude sur la tarification incitative),
 - Suivre l'évolution de la dette,
 - Coordonner l'élaboration, l'exécution et le suivi du budget prévisionnel,
 - Elaborer et suivre les tableaux de bords et indicateurs financiers,

- Superviser, en lien avec la gestionnaire comptable, le suivi des consommations des différents fluides,
- Participer à la mise en place de la comptabilité analytique du syndicat en lien avec la réalisation de la matrice des coûts,
- Suivre avec le service instructeur les dossiers de subventions (aide au montage des dossiers, suivi des notifications, demande et suivi des versements),
- Encadrer le gestionnaire comptable-RH.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de responsable finances et ressources humaines à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi ainsi créé sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Monsieur Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le : 12 JUIL. 2023

Date de mise en ligne le : 12 JUIL. 2023



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.